

MILLESIM GT TOUR CÉVENNES-ROUSSILLON 2024

CATÉGORIE/CATEGORY LEGENDS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION / REGISTRATION FORM

PILOTE/DRIVER

Nom - Prénom / Surname - First name _____

Date de naissance / Date of birth _____

Lieu de naissance / Place of birth _____

Nationalité / Nationality _____

Adresse / Address _____

Code postal - Ville / Zip code - Town _____

Pays / Country _____

N° Permis de conduire / Driving licence N° _____

Licence FFSA / FFSA race licence Non / No ☐ Oui / Yes ☐ N° : _____

Tél. / Phone _____ Email _____

Taille veste - Chemise / Size Jacket - Shirt XS ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL ☐ XXL ☐

COPILOTE/CODRIVER

Nom - Prénom / Surname - First name _____

Date de naissance / Date of birth _____

Lieu de naissance / Place of birth _____

Nationalité / Nationality _____

Adresse / Address _____

Code postal - Ville / Zip code - Town _____

Pays / Country _____

N° Permis de conduire / Driving licence N° _____

Licence FFSA / FFSA race licence Non / No ☐ Oui / Yes ☐ N° : _____

Tél. / Phone _____ Email _____

Taille veste - Chemise / Size Jacket - Shirt XS ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL ☐ XXL ☐

VÉHICULE / CAR

Marque / Make : _____ Modèle / Type : _____

Année de fabrication / Year made : _____ Immatriculation / Registration N° : _____

Assurance / Insurance company : _____ N° de contrat / Contract N° : _____

MERCI DE JOINDRE :

PLEASE ATTACH :

✓ Copie des permis de conduire

✓ Copy of driver's licence

✓ Copie de la carte grise

✓ Copy of the car registration document

✓ Copie de l'attestation d'assurance

✓ Copy of the insurance certificate

MILLESIM GT TOUR CÉVENNES-ROUSSILLON 2024

CATÉGORIE/CATEGORY LEGENDS

PAIEMENT/PAYMENT

INSCRIPTION/REGISTRATION

Le tarif d'inscription est fixé pour 1 équipage de 2 personnes / *Entry fee for 1 crew of 2 persons:*

	Tarif TTC / Incl.VAT	Tarif HT / Excl.Tax	Acompte TTC / Déposit Inc.VAT
Inscription avant le 1 ^{er} décembre 2023 <i>Booking before December 1st, 2023:</i>	7 680 €	6 400 €	3 000 €
Inscription entre le 2/12/2023 et le 5/02/2024 <i>Booking between 2/12/2023 and 5/02/2024</i>	7 920 €	6 600 €	3 000 €

L'acompte de réservation est de : 3.000 € / *Booking deposit is: 3.000 €*

Solde payable au plus tard le 20 mars 2024 / *Balance payable no later than March 20, 2024*

HÉBERGEMENT/ACCOMMODATION

Option / Options :

chambre double / double chambre ☐ chambre twin / twin room ☐

2 chambres single / 2 single rooms: 1 800 € TTC (Incl.VAT) ☐

Inscription / <i>Entry fee</i>	€ TTC (Incl. VAT)
Options	€ TTC (Incl. VAT)
Total TTC / <i>Total including VAT</i>	€ TTC (Incl. VAT)
Total acompte (50%) / <i>Booking deposit (50%)</i>	€

MODE DE RÈGLEMENT/PAYMENT METHOD

☐ Virement bancaire sur le compte ci-dessous / Bank transfer to the following account

BANQUE POPULAIRE DU SUD			
Titulaire du compte/Account holder		PAC EVENT 35 AVENUE ERNEST RUBEN - 87000 LIMOGES	
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement			
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identification Code)	Domiciliation
FR76 3004 7142 6600 0202 0730 192		CMCIFRPP	CIC LIMOGES JEAN JAURES
30047	14266	00020207301	14 RUE JEAN JAURES BP 249
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	87007 LIMOGES CEDEX 1
		Clé RIB	

☐ Carte bancaire / Credit card (VISA - EUROCARD - MASTERCARD) :

N° :

Validité / Validity :

Cryptogramme / Cryptogram :

(3 derniers chiffres apparaissant sur le panneau signature au verso de votre carte bancaire / CVV - Card Verification Value Number. Last 3 digits of the Validation number printed on the back of your bank card)

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA VALIDÉ SANS LE VERSEMENT DE L'ACOMPTE. Pour valider votre inscription, vous devez avoir lu et accepté le règlement et les conditions générales.
NO REGISTRATION WILL BE TAKEN WITHOUT THE PAYMENT OF THE DEPOSIT. To validate your registration, you must have read and accept the rules and terms and conditions.

J'accepte les conditions générales / I accept general conditions ☐

Fait à / Done at :

Signature / Signature :

Date / Date :

A retourner à / Return to
a.guidoux@pac-event.com,
de préférence / preferably
ou
PAC EVENT 35 Avenue Ernest RUBEN
87000 LIMOGES - France

RÉSERVÉ À L'ORGANISATION / RESERVED FOR THE ORGANIZATION

MILLESIM GT TOUR CÉVENNES-ROUSSILLON 2024 - LEGENDS

- ORGANISATION -

1. L'INSCRIPTION comprend

- L'encadrement logistique
- L'assistance technique sur le parcours et aux étapes
- Le pack équipage avec road book et adhésifs pour identification de la voiture
- 3 nuits en chambre double ou twin (Hôtels *****) avec petit-déjeuner pour 2 personnes (chambres singles en option)
- 3 déjeuners avec boissons pour 2 personnes
- 3 diners avec boissons pour 2 personnes
- Le cocktail d'arrivée pour 2 personnes
- Le pack de bienvenue
- La remise des prix avec cocktail
- La gestion des bagages

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

La demande d'inscription au « **MILLESIM GT TOUR CÉVENNES ROUSSILLON 2024** » peut se faire directement par mail (a.guidoux@pac-event.com ou p.guidoux@pac-event.com) ou sur le site internet www.millesimclassicrally.com. Les organisateurs se réservent le droit de l'accepter ou non.

Les dossiers incomplets ne sont pas retenus.

Le nombre d'équipages étant limité à 55, La date effective de réception de l'engagement, accompagné de l'acompte, déterminera l'acceptation dans la limite du nombre de 55.

3. TARIFS DE L'INSCRIPTION

- Pour une inscription **avant le 25 décembre 2023** : **7.680 € TTC** (6.400 € HT)
- Pour une inscription **entre le 25 décembre 2023 et le 5 février 2024** : **7.920 € TTC** (6.600 € HT)

4. LÉGISLATION EN VIGUEUR

Le « **MILLESIM GT TOUR DES CÉVENNES-ROUSSILLON 2024** » se déroulera du **mercredi 1er au samedi 4 Mai 2024** au départ du CIRCUIT « **POLE EUROPÉEN DE ALÈS-CÉVENNES** » (30). Il se disputera conformément à la législation française quant aux manifestations de ce genre, et en respect du Code de la route. L'évènement est organisé et commercialisé par la Société PAC EVENT dont le siège social est situé 35 avenue Ernest Ruben 87000 Limoges (avec la collaboration de l'ASA Saint Martial, organisateur administratif).

5. PROGRAMME

Le programme du « **MILLESIM GT TOUR ANDORRE-CÉVENNES-ROUSSILLON 2024** » est donné à titre indicatif. Il est susceptible de modifications.

Mercredi 1^{er} mai 2024: rendez-vous à 7h sur le circuit « PÔLE MÉCANIQUE D'ALÈS-CÉVENNES »

- Accueil des participants à partir de 7h.
- Vérifications administratives & techniques (7h-10h).
- Possibilité de passer les vérifications le 30 avril de 16h à 20h.
- Briefing 10h30.
- Déjeuner brunch 11h.
- Découverte roulage circuit.
- Départ de la **première étape** à 12h pour 339 km.
- Alès – Navacelles – Lamalou les Bains Cap d'Agde.**
- 3 ZR (45,5 km).
- Arrivée 18h30 hôtels **** Palmyra Golf Hôtel & Mercure Cap d'Agde.

Étape 2 - Jeudi 2 mai : Cap d'Agde – Couiza – Andorre

- 330 km.
- 3 ZR (58 km).
- Arrivée 17h hôtel ***** Andorra Park Hotel à Andorra la Vieja.

Étape 3 - Vendredi 3 mai : Andorre – Sarabonne – Perpignan

- 271 km.
- 4 ZR (64 km).
- Arrivée 16h00 Hôtel Villa Duflot**** Perpignan.

Étape 4 - Samedi 4 mai : Perpignan – Molitg les Bains - Collioure

- 288 km.
- 4 ZR (83 km).
- Arrivée 16h30 Hôtel Villa Duflot**** Perpignan.
- Soirée magique de gala pour la remise des prix au bord de la piscine.
- Nuit à l'hôtel privatisé pour vous.

Dimanche 5 mai

- Petit déjeuner gourmand et fin du **MILLESIM GT TOUR 2024**.

6. VOITURES ÉLIGIBLES

L'évènement est exclusivement réservé aux véhicules des catégories ci-après :

- **MILLESIM GT TOUR GRAND TOURISME** : GT, Super car & Sportives premium de série de moins de 25 ans
- **MILLESIM GT TOUR LEGEND** : GT Sportives premium de série de plus de 25 ans
- **MILLESIM GT TOUR LADIES** : GT Sportives premium de série à partir de 1960

Le changement de véhicule inscrit est soumis à la validation de l'Organisateur. Les véhicules doivent être conformes à la législation routière, c'est à dire disposer d'une carte grise, de plaques d'immatriculation, d'une police d'assurance en cours de validité, d'un contrôle technique en cours de validité le cas échéant, et être en parfait état de fonctionnement. L'extincteur manuel (à poudre d'un minimum de 2kg) en cours de validité est obligatoire. Certaines demandes d'engagement peuvent être refusées par l'Organisateur dans le cas où un équipage ne présenterait pas les garanties nécessaires quant aux points listés ci-dessus. Tout véhicule non conforme se présentant au départ du rallye peut également faire l'objet d'un refus. Dans cette hypothèse, aucun remboursement ne sera fait.

7. ÉQUIPAGES

Tout équipage doit être composé de deux personnes, pilote et copilote qui peuvent échanger leur place sous réserve d'être titulaire d'un Permis de conduire. Le pilote devra impérativement être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité. Le rallye est ouvert aux licenciés FFSA et aux non licenciés FFSA. Dans le cas d'un non-licencié, un titre de participation (TPNR), devra obligatoirement être délivré par la FFSA par l'intermédiaire de l'ASA St. Martial (payable lors des vérifications administratives). Ce Titre de participation peut être délivré au mineur à partir de 15 ans.

Conditions de délivrance du TPNR et du TPNRE

- Autorisation parentale pour les mineurs.

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

TITRE DE PARTICIPATION

- Valable pour une seule participation à une épreuve nationale du calendrier FFSA en régularité.
- NB : Ce titre de participation ne permet de conduire le véhicule que si son possesseur est titulaire du permis de conduire.

MILLESIM GT TOUR LADIES

L'équipage doit être impérativement 100 % féminin.

8. PRINCIPE : DÉCOUVERTE ET RÉGULARITÉ SUR ROUTES FERMÉES

QUATRE ÉTAPES, autour de 1200 kilomètres de routes asphaltées, **15 spéciales (ZR)** pour un total de **250 km sur routes fermées**. Les participants au rallye doivent respecter l'itinéraire sélectionné par l'Organisateur et indiqué dans le road book remis à chaque équipage au départ de l'épreuve. Une feuille de pointage devra être présentée aux contrôles de passages (CP) dont les emplacements seront tenus secrets. Certains secteurs seront à usage privatif et à parcourir à une moyenne imposée. Un classement sera réalisé en fonction du respect de la moyenne, mais également des distances et d'éventuelles pénalisations routières. Un règlement particulier conforme aux règlements FFSA est établi pour l'ensemble des ZR. Les secteurs de routes fermées sont fonction des autorisations des Préfectures et Conseils Départementaux. L'organisateur n'est en aucun cas responsable des décisions de ces autorités.

9. ASSISTANCE TECHNIQUE

Un contact PC assistance joignable en permanence sera mis en place. Une équipe de mécaniciens professionnels et un véhicule balai assurent l'assistance technique du rallye.

10. TRANSFERT DES BAGAGES

Les équipages qui le souhaitent peuvent bénéficier du transfert de leurs bagages, du départ de l'étape à l'arrivée de l'étape.

11. SÉCURITÉ DES PARCS

Les véhicules garés dans les parcs réservés au Rallye seront gardés par une équipe de sécurité.

12. HÉBERGEMENT

À chaque étape, un soin particulier est porté à l'hébergement. L'hébergement en chambres single est possible avec supplément, dans la limite des places disponibles.

13. DATE LIMITE D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENT

La date limite d'engagement est fixée au **5 février 2024**, dans la limite des places disponibles. **Pour valider toute demande d'engagement, le paiement d'un acompte de 3 000 € est obligatoire. Le solde du montant à payer doit impérativement être versé au plus tard le 20 mars 2024.** Au-delà de cette date, et même dans le cas où l'équipage aurait versé un acompte pour réserver sa participation, l'Organisateur pourra considérer la demande comme nulle, et proposer l'engagement à un équipage figurant en liste d'attente le cas échéant.

MILLESIM GT TOUR CÉVENNES-ROUSSILLON 2024 - LEGENDS

- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE -

1. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute inscription passée auprès de PAC EVENT implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente.

2. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement des droits d'engagement pourra être effectué par virement bancaire aux coordonnées indiquées sur le formulaire d'inscription, ou par Carte bancaire lors de la validation du formulaire d'inscription en ligne.

3. MODALITÉS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Le montant versé dans le cadre de l'engagement pourra être restitué à l'équipage dans les cas définis ci-après :

- 1) la demande d'engagement arrive après que le nombre maximum de participants ait été atteint.
 - 2) la demande d'engagement n'est pas retenue par l'Organisateur.
 - 3) le participant annule sa demande d'engagement, quel qu'en soit le motif, au plus tard 60 jours avant la date limite d'engagement.
- Pour les cas 1) et 2), l'intégralité de la somme versée sera restituée.

Dans le cas 3), la somme de 1000,00 € sera conservée par l'Organisation au titre de frais de dossiers. Pour tout autre cas et échéances, aucun remboursement ne pourra être demandé à l'Organisateur. En cas de changement de date, les inscriptions seront automatiquement reportées sur la nouvelle date.

4. SPONSORS ET ESPACES RÉSERVÉS À L'ORGANISATION SUR CHAQUE VOITURE

Certains emplacements sur les véhicules doivent être réservés à l'Organisation, tels que :

- sur le capot avant (40x25cm),
- sur le capot/pare-chocs arrière (40x25cm)
- sur les portières (52x52cm).

Chaque voiture engagée peut être revêtue de publicité, dès lors que la/les marque(s) apposée(s) sur le véhicule ont fait l'objet d'un accord écrit de l'Organisateur.

Ne pourront être acceptées, toutes marques en concurrence avec l'Organisateur lui-même, les sponsors, partenaires et fournisseurs de l'évènement.

L'Organisateur se réserve le droit d'interdire toute

publicité lui paraissant également contraire à l'esprit du rallye, sans avoir à se justifier.

Par ailleurs, l'Organisateur ne peut être tenu responsable des conséquences liées à l'apposition des adhésifs réglementaires sur le véhicule.

5. SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

En prenant le départ du « **MILLESIM GT TOUR CÉVENNES-ROUSSILLON 2024** », chaque équipage s'engage à prendre ses propres responsabilités quant au respect du Code de la route, et de la sécurité d'autrui.

L'Organisateur pourra exclure du rallye tout équipage dont le comportement serait contraire à l'esprit de l'évènement ou dangereux.

Dans cette hypothèse aucun dédommagement ne pourrait être prévu. En s'inscrivant à ce rallye, chaque participant reconnaît assumer l'entière responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu dans le cadre de l'évènement, l'Organisation ne pouvant en aucun cas être tenue responsable de faits ne dépendant pas des infrastructures ni du personnel sous sa gestion.

En particulier, chaque participant déclare que le véhicule et ses utilisateurs sont couverts par une police d'assurance valide au moment de l'évènement, et à jour du règlement de toute prime liée à cette assurance.

L'Organisation ne peut également pas être tenue responsable de dégradations ou vols survenus sur les véhicules pendant le déroulement de l'évènement, ou causés par la pause des adhésifs réglementaires.

A noter que le rallye se déroulera officiellement du mercredi 1^{er} mai à 12h00 au samedi 4 mai 2024 à 16h30 (avant la cérémonie de clôture). Au-delà de ces horaires, la responsabilité de l'Organisateur ne pourrait être engagée d'une quelconque manière.

6. ASSURANCE

Conforme aux obligations légales d'assurance des manifestations sportives réglementées.

7. EXPLOITATION / DROIT À L'IMAGE

En prenant part au « **MILLESIM GT TOUR CÉVENNES-ROUSSILLON 2024** », les participants autorisent la Société PAC EVENT ou tout autre partenaire ou sponsor de l'évènement à utiliser, reproduire et diffuser à titre gracieux le nom, la voix et/ou l'image du pilote ou du copilote, ainsi que ses performances, ses résultats et l'image de sa voiture, pour toute action de relations publiques,

promotionnelle ou publicitaire. Cette disposition est valable pour le monde entier, sur tous supports, pendant une durée illimitée.

8. DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, chaque équipage peut exercer un droit d'accès ou de rectification en écrivant à PAC EVENT, 35 avenue Ernest RUBEN, 87000 Limoges).

À noter enfin que les coordonnées des participants peuvent faire l'objet d'une transmission aux partenaires officiels de l'évènement.

9. FORCE MAJEURE

PAC EVENT ne sera tenu pour responsable des retards ou empêchements relatifs à l'exécution du présent contrat en cas de survenance de tout évènement indépendant de sa volonté qui empêche ou retarde la réalisation de l'objet du contrat tel que défini à l'article 3, assimilés contractuellement à la force majeure. Il en sera ainsi des événements suivants et sans que cette liste soit limitative :

- guerre (déclarée ou non déclarée), guerre civile, émeutes ou révolution, actes de piraterie,
- sabotage, réquisition, confiscation, embargo ou expropriation,
- cataclysme naturel tel que violente tempête, cyclone, tremblements de terre, inondation, destruction par la foudre,
- épidémie,
- boycott, grève et lock-out sous quelque forme que ce soit, grève du zèle, occupation de locaux,
- actes de l'autorité, qu'il soit licite ou illicite, arbitraire ou non,
- ou de tout autre évènement indépendant de la volonté de PAC EVENT.

10. CONTESTATION / LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est soumis à la loi française et ce quand bien même la prestation de service serait réalisée pour un Client établi à l'extérieur du territoire français. Pour le cas où un litige relatif au contrat naîtrait entre les parties, compétence expresse est attribuée seul au Tribunal de Commerce de Limoges, nonobstant en cas de pluralité des défendeurs ou appel en garantie. Cette clause d'attribution de compétence s'appliquera même en cas de référé.